

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il ne l'a probablement pas encore reçue.

### LES POSTES

#### LE CONFLIT POSTAL À MONTRÉAL

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes et des Communications.

Est-il en mesure, aujourd'hui, de dire à la Chambre si une solution définitive a été apportée au conflit postal qui a récemment causé certains inconvénients à la population et quelle situation prévaut actuellement à ce sujet?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications):** Monsieur l'Orateur, comme tous le savent, mon collègue, l'honorable ministre du Travail, étudie cette affaire depuis quelques semaines, et j'attends ses recommandations, ainsi que son rapport à ce sujet.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la réponse de l'honorable ministre des Postes et des Communications, je poserai ma question à l'honorable ministre du Travail.

Je voudrais lui demander s'il est en mesure aujourd'hui, étant donné les nombreuses démarches qu'il a faites, de dire à la Chambre quelle situation prévaut actuellement au sujet du conflit postal?

**M. David Lewis (York-Sud):** À Montréal!

[Traduction]

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Je dois m'excuser auprès du député. Je suis sorti de la Chambre pour répondre à un appel interurbain et je n'ai pas entendu la question principale. Je la lirai dans le han-sard et j'y répondrai demain.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Lotbinière désire poser une question supplémentaire.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'accorder la faveur de répéter ma question à l'honorable ministre, qui n'avait pas compris...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai donné la parole à l'honorable député pour qu'il pose une question supplémentaire et non pour lui permettre de répéter celle qu'il avait déjà posée.

[M. Cullen.]

Toutefois, l'honorable député pourrait peut-être poser sa question de nouveau si le ministre est disposé à y répondre immédiatement.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre du Travail est-il en mesure de faire connaître à la Chambre la situation quant au présent conflit postal, étant donné les nombreuses démarches qu'il a entreprises ces derniers temps?

[Traduction]

**L'hon. M. Mackasey:** La réponse est non, monsieur l'Orateur.

### LA GENDARMERIE ROYALE

#### LES ENQUÊTES SUR LES COMMUNAUTÉS NOIRES

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Le solliciteur général est-il en mesure de répondre à une question qui lui a été adressée le 20 février au sujet des méthodes qu'emploierait la Gendarmerie dans ses enquêtes massives et générales à propos des membres des communautés noires et de leurs cercles d'un bout à l'autre du Canada?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Oui, monsieur l'Orateur, je suis ravi de pouvoir y répondre. Depuis qu'on m'a posé la question, j'ai fait enquêter sur l'affaire et on a constaté qu'il n'y avait pas le moindre fondement à l'hypothèse que la Gendarmerie royale recourrait à des enquêtes massives et générales pour causer des vexations à cette communauté. Cette affirmation est dénuée de tout fondement. Quant à celle relative aux menaces d'expulsion auxquelles recourrait la Gendarmerie, elle est aussi complètement dénuée de fondement.

Par principe, la Gendarmerie a encouragé ses membres à établir des rapports étroits avec les chefs des communautés où ils peuvent exercer leurs fonctions. Ce principe s'applique uniformément à toutes les collectivités. Je ne puis trouver la moindre preuve pour étayer l'allégation dont a parlé le député lorsqu'il a posé sa question.

### LES INONDATIONS

#### L'AIDE AUX SINISTRÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** J'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale dont je lui ai déjà parlé il y a deux jours. Le ministre ou son ministère ont-ils fait une estimation provisoire des dégâts de l'inondation au Nouveau-Brunswick et, si oui, quand pourra-t-on rassurer les gens qui ont été gravement touchés par ce désastre?